

Proposition du Conseil administratif du 29 octobre 2025 en vue du boucllement du crédit de 59 000 francs destiné à l'étude de mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux pour le périmètre du plan localisé de quartier (PLQ) Godefroy, (PR-1150 I) votée le 9 février 2016, abandonné sans dépense.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Exposé des motifs

Conformément à la loi sur l'administration des communes (LAC) et son règlement d'application, cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final du crédit d'étude abandonné sans dépense, destiné à la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur le périmètre du PLQ Godefroy:

Localisation: Périmètre PLQ Godefroy.

Libellé: Etude d'une mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux.

N° PFI: 081.117.01
N° OTP: I300155101
Service gestionnaire: AGCM
Service bénéficiaire: AGCM

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date du vote</i>	<i>Montant</i>
Etudes	1150 I	9 février 2016	59 000
Montant dépenses			0
Disponible brut			59 000

Pour des raisons de coordination de travaux avec les Services industriels de Genève (SIG) en lien avec le chauffage à distance (CAD), il a été nécessaire de procéder aux études et aux travaux sur le réseau secondaire d'assainissement de ce périmètre. Pour des raisons temporelles, le dépôt d'un crédit de réalisation spécifique dédié n'aurait pas permis de respecter cette coordination indispensable.

Ainsi, les études et travaux de ce secteur ont été financés sur le crédit destiné à la réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement (proposition PR-1341, votée le 25 juin 2019), lequel englobe les études et travaux.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le crédit destiné à l'étude de mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ Godefroy, (PR-1150 I) votée le 9 février 2016 à hauteur de 59 000 francs, est abandonné sans dépense.